

# Les ordures ménagères secouent le conseil

C'était l'heure de la reprise pour le conseil communautaire de l'Enclave des papes - pays de Grignan, mercredi 24 juin, dans une configuration un peu particulière. Crise sanitaire oblige et report du second tour des municipales, le conseil était donc dans sa version incomplète, alliant anciens et nouveaux élus. L'exécutif n'a, lui, pas encore évolué.

## Fibre : les dernières prises vaucusiennes posées en 2020

Cela n'a pas empêché ces derniers de se pencher sur le débat d'orientation budgétaire, puis son vote. Une disposition rendue possible en raison de la situation nationale (N.D.L.R. : en temps normal, il doit se passer plusieurs jours entre les deux). La fibre occupe de nouveau une bonne part des investissements. Ainsi, il faudra compter 872 260 €, dont 245 260 € sur la partie vaucusienne. Pour cette dernière, 5 458 prises doivent être installées en 2020, afin de réaliser la dernière tranche de travaux de l'Enclave des papes.

Le site Germain Aubert est également concerné par les investissements puisque les aménagements extérieurs seront réalisés. D'un montant de plus de 67 000 €, le projet prévoit la mise en œuvre d'un jardin botanique (lire ci-contre). S'agis-

sant de l'enfance, la création de la mini-crèche à Roussas est en bonne voie. L'avant-projet doit être présenté à l'automne, tandis que les travaux devraient débuter en 2021. Estimé à 480 000 €, le reste à charge pour l'intercommunalité, après subvention sera de 81 000 €.

## « C'est prendre les citoyens pour des billes »

Un autre investissement concerne l'installation de point d'apports volontaires. 561 385,76 € sont ainsi prévus pour équiper les communes de Chamaret, Chanterme-le-lès-Grignan, Grignan, Grillon, Réauville, Salles-sous-Bois, ainsi qu'une partie de Valréas. Si ce point n'a pas prêté à débat, celui de la fixation du taux d'enlèvement des ordures ménagères a été plus animé, comme cela est devenu la coutume durant chaque conseil communautaire. Et c'est un amendement de Jacques Pertek qui a ouvert le bal. Ce dernier propose un abaissement des taux des foyers de l'Enclave des papes à 10 % au lieu des 11,70 % proposé par l'exécutif. « Cela permettrait une égalité presque réalisée entre la Drôme et la Vaucluse », lance Jacques Pertek. « Le budget est déjà en déséquilibre », répond Jacques Gigondan, vice-président de la commission finances.



Jacques Gigondan (au centre) a présenté le débat d'orientation budgétaire.

*Tout le monde fait des efforts.* Une réaction qui a suscité le mécontentement du maire de Grillon, Jean-Marie Grosset : « En tant que commune de l'Enclave, nous faisons de gros efforts, mais c'est prendre les citoyens pour des billes. Je m'attendais à une plus grande baisse ». De son côté, Pierre André Valayer, le

maire de Richerenches prône pour une amélioration de la qualité de service qu'il ne juge pas au rendez-vous. « Le passage au point d'apport volontaire va dans le bon sens, analyse pour sa part Pascal Rouquette, vice-président à l'environnement. Il y a bien un transfert des ordures ménagères vers le tri. Nous ferons des écono-

mies sur le tonnage et sur le tri. À 250 € la tonne, ce sera toujours ça de gagner. » C'est finalement la proposition de l'exécutif qui a été retenue. L'Enclave des papes verra son taux baisser à 11,70 %, tandis que Grignan augmentera à 8,5 % et les communes drômoises à 9,4 %.

R. B.

## ➤ Les aides aux entreprises

Soucieuse de soutenir les entreprises du territoire dans cette période où l'activité économique est fortement perturbée, la CCEPPG participe au fond Covid-résistance de la Région Sud à hauteur de 2 € par habitant. Cette subvention exceptionnelle est gérée par la plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale (Isdpam), en charge de l'instruction des dos-

siers de demandes d'aides des entreprises et de la distribution de cette enveloppe aux entreprises et associations éligibles. En Drôme, la CCEPPG appuie également le Fonds Région Unie d'aide au bénéfice des entreprises et associations régionales mis en place par le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, à hauteur de 2 €/habitant. Ce fonds propose des avan-

ces remboursables à taux 0 pour les micro-entreprises et les associations employeuses (de 3 000 € à 20 000 €, remboursables sur 5 ans, dont 2 ans de différé, dispositif ouvert jusqu'au 31 décembre 2020).

**Vaucluse :** <https://tpe.initiative-sud.com>

**Drôme :** <https://regionunie.auvergne-rhonealpes.fr>

## VERS UN CLIMAT APAISÉ ?

Ce mandat sera-t-il celui de renouveau pour la communauté de communes ? Si les nouvelles équipes ne sont pas encore toutes en place empêchant la constitution du nouveau bureau, il apparaît que le conseil communautaire semble vouloir avancer dans un contexte plus apaisé que celui du mandat précédent. On se souvient notamment de l'éviction du président Myriam-Henri Gros, du départ de l'ancien maire de Montségur-sur-Lauzon ou encore de la très vive tension engendrée par le dossier de la crèche de Valrousse. Des épisodes qui avaient, à chaque fois, laissé des traces auprès des élus au point que le point de non-retour semblait proche, certaines communes ayant eu des envies de départ.

Presque trois mois après le 1er tour des municipales, l'état d'esprit paraît beaucoup plus apaisé.

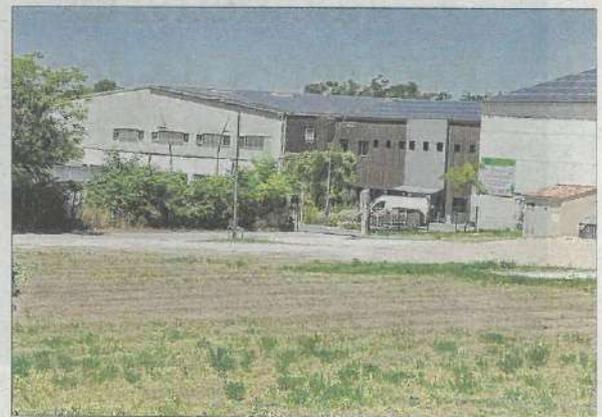
En coulisses, des efforts auraient été faits pour aplanir les positions de chacun. En début de semaine dernière, une réunion informelle entre élus communautaires aurait ainsi eu lieu. À cette occasion, chacun a pu s'exprimer. Paul Bérard, conseiller municipal de Montségur-sur-Lauzon et élu communautaire, résumait le discours qu'il y a tenu lors du conseil municipal de sa commune : « il faut un projet pour l'intercommunalité. Elle est souvent critiquée alors que c'est une chance. On doit mutualiser nos ressources et notre énergie. C'est ensemble qu'on va faire avancer notre beau territoire autour de la ville centre, Valréas ». Un discours qui semble avoir été apprécié par les participants. Reste qu'il faudra traduire ça lors des différentes réunions. Début de réponse dans les semaines à venir.

## ➤ Un jardin botanique sur le site Germain Aubert

Le site Germain Aubert se développe. Maintenant que les locaux sont quasiment tous occupés, la communauté de communes va s'occuper des extérieurs et plus particulièrement de son entrée. « Elle n'est pas très belle, reconnaît Jean-Marie Roussin. Nous avons réfléchi sur un projet qui serait en cohérence avec la cité du Végétal. »

C'est ainsi qu'est née l'envie de créer un jardin botanique en lieu et place de cet espace. C'est dans cette optique que la communauté de communes s'est rapprochée de la MFR de Richerenches. Après échanges et discussion avec les étudiants, il est apparu nécessaire de créer une agora. « Ce jardin botanique sera une vitrine de ce bâtiment, se réjouit Jean-Marie Roussin. Cela apportera une dynamique du végétal et nous aidera à fidéliser nos locataires. »

De plus, l'espace aura également des vertus pédagogiques. Ainsi, les jeunes de la MFR de Richeren-



Bientôt, l'entrée arborera un jardin botanique entretenu par la MFR de Richerenches.

ches auront à charge de s'occuper du jardin et y planteront des plantes du Sud de la France, mais pas seulement. « Il est question également de tester des plantes qui pourraient s'adapter chez nous dans un contexte de changement

climatique. » Ainsi le projet de jardin botanique est évalué à près de 17 000 € et s'inscrit dans un ensemble d'aménagement des extérieurs du site pour un total de 67 014 €, subventionné à hauteur de 26 135 €.

## Journée d'adoption à Visan

L'association Chats Là Là organise une journée d'adoption samedi 4 juillet de 14 h 30 à 17 h dans la salle Mistral à Visan. Les chatons sont placés sous contrat associatif avec obligation de stérilisation et identification, une caution de 150 € est demandée et restituée sur présentation de la facture du vétérinaire. En prévision de l'adoption, il faut se munir d'une caisse de transport, d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Tous les chatons présentés sont sociables propres, et traités (puces et vermifuge). Renseignements au 06 08 45 98 42

À noter : l'association orga-



Chaton à adopter.

nise une tombola avec 56 lots à gagner. Les tickets sont en vente chez les commerçants participants : à Valréas chez Planet Bébé, Jardinier Laurent, VM, Pizzeria Bonicci, Point Vert. À Saint-

Pantaléon-les-Vignes au salon Élodie, à Sainte-Cécile-les-Vignes chez P'tit Grain et Révolutif. La vente des tickets permet à l'association une aide pour la stérilisation et les soins des chats.

*La Tribune du 2 juillet 2020*



**Des livres et cadeaux pour les écoliers.** Comme le veut la tradition, le maire Corinne Testud-Robert, entourée d'une partie de son équipe, a remis des cadeaux aux élèves de maternelle grande section entrant en CP et aux élèves de CM2 futurs collégiens. Cette année, les grands ne recevront plus le dictionnaire mais un bon d'achat à utiliser à la librairie "Les Chemins de Traversée" de Valréas. "En effet à l'heure d'internet le dictionnaire papier perdant un peu de son usage, il nous semblait important d'inciter nos futurs collégiens à pousser la porte d'une librairie et d'y choisir un livre." Tous ont aussi reçu le traditionnel cadeau des P'tits Visanais : un gobelet réutilisable qu'ils garderont longtemps...

/PHOTO B.F.

*La Provence du 3 juillet 2020*

## Claudine Alquier est l'artiste de l'été à la cave des coteaux

Après avoir pratiqué, pendant six ans, le dessin scientifique dans un laboratoire d'entomologie, Claudine Alquier s'est tournée vers l'aquarelle et le pastel sec. Pour cela, elle a suivi une formation de deux ans à l'école des beaux-arts de Marseille. Au départ d'un village de la Drôme provençale où elle réside, elle sillonne les paysages authentiques et lumineux de la région à des heures, où le soleil rasant illumine les couleurs. Elle transpose dans ses œuvres les atmosphères par une approche figurative. La technique de l'aquarelle lui permet de révéler la luminosité et la transparence des couleurs et exacerbe les contrastes et celle du pastel sec de transcrire la richesse chromatique de



**Claudine Alquier pose devant quelques œuvres à la cave des coteaux.**

certaines paysages comme les champs de lavande. Au caveau des coteaux, où elle expose jusqu'au 30 septembre, elle présente une trentaine d'œuvres représentant vignobles, champs de lavande et villages typiques.

*Vaucluse matin du 3 juillet 2020*

# Un après-midi "J'adopte un chaton" est organisé par l'association Chalala demain samedi 4 juillet



Avant d'être proposés à l'adoption, les chatons sont socialisés par les soins et jeux avec les bénévoles de l'association ou les familles d'accueil.

Demain samedi 4 juillet de 14h30 à 18 heures, les bénévoles de l'association Chalala seront installés dans la salle Frédéric-Mistral. Ils ne viendront pas seuls mais avec une vingtaine de chatons âgés de 2-3 mois, majoritairement des mâles de type européen, proposés à l'adoption.

Nombreux sont nés dans la rue. Les portées signalées ont été récupérées après sevrage et les chatons placés dans des familles d'accueil qui, en les sociabilisant, découvrent leur caractère. « Il vaut mieux se baser sur une qualité, calme, curieux, dy-

namique, que sur une couleur pour choisir l'adopté » précise Marie, une bénévole. Une mini-chatterie est aussi installée dans une entreprise valréassienne.

En prévision d'un attendrissement face à ces joyeuses boules de poils câlines, les bénévoles conseillent aux visiteurs de prévoir une cage de transport, et pour le côté administratif de se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Si l'adoption est un geste réfléchi et désintéressé, il a un coût représentant des frais engagés ou à prévoir. Il est de 60€ pour les mâles et 80€

pour les femelles (tarif négocié avec des vétérinaires) déjà stérilisés et identifiés majoritairement d'un don au montant libre et déductible. Pour les autres, sera demandé un chèque de caution encaissable au moment de la stérilisation et de l'identification.

L'association est aussi en recherche de familles d'accueil. L'idéal est de disposer d'une pièce pouvant être fermée et de temps pour les manipuler afin qu'ils associent contact humain et plaisir.

Françoise DANIEL

Renseignements  
au 06 08 45 98 42.



Nathalie Michel, adjointe aux affaires scolaires, et Corinne Testud-Roibert, maire, ont présidé la remise des cadeaux aux écoliers, à l'Espace Sautel.

Vaucluse matin du 3 juillet 2020

VISAN

## Pluie de cadeaux pour les écoliers

Rendez-vous avait été donné aux écoliers de maternelle, parents, enseignants et à l'association des parents d'élèves mardi 30 juin à l'Espace Sautel. Se tenait la traditionnelle remise de cadeaux aux enfants de grande section de maternelle qui rentreront en primaire ainsi qu'à ceux quittant l'école pour le collège.

Cette tradition initiée il y a quelques années par Corinne Testud-Roibert, maire actuelle, perdue mais le cadeau change, le dictionnaire offert jusque-là

était remplacé par un bon d'achat à la librairie de Valréas.

En effet, à l'heure du numérique où on trouve tout sur internet, le dictionnaire papier perd de son usage. « Il nous semblait important d'inciter les futurs collégiens à pousser la porte d'une librairie et choisir leur livre », confiait Maurice Prost, chargé de communication. Ils ont aussi reçu un abonnement à la médiathèque et un éco-gobelet offert par les P'tits Visanais.

F.D.



**VISAN** ● "J'adopte un chaton" avec Chalala ce samedi. L'association propose à l'adoption une vingtaine de chatons âgés de deux à trois mois : rendez-vous à la salle Frédéric Mistral aujourd'hui de 14h30 à 18h. Les futurs acquéreurs sont invités à amener une cage de transport, un justificatif de domicile et une pièce d'identité (60€ pour les mâles et 80€ pour les femelles, tous stérilisés et identifiés). → Plus de renseignements au ☎ 06 08 45 98 42. /PHOTO B.F.

La Provence du 4 juillet 2020

# De jeunes agriculteurs développent et fidélisent leur clientèle malgré la crise

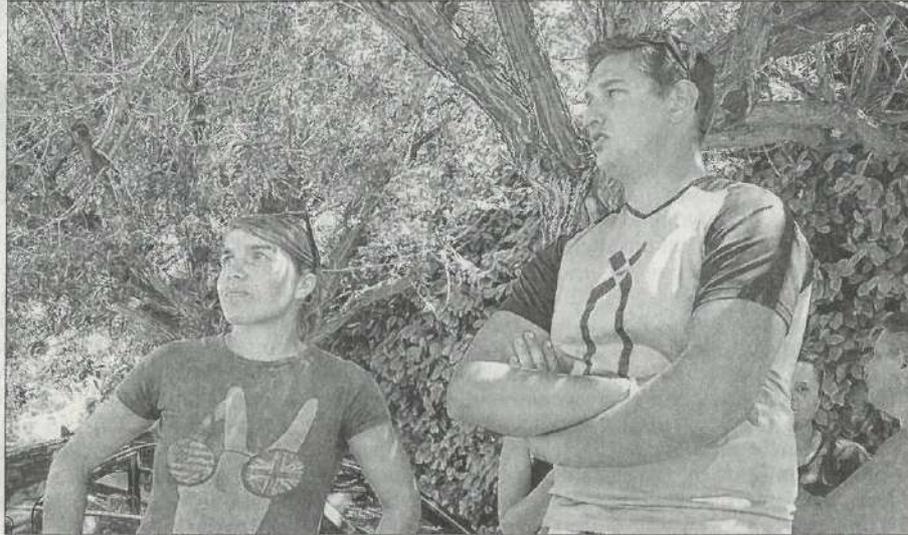
Lors de la visite des pré-fets, Grégory Rinaldi, fils d'exploitants agricoles, a rappelé l'historique de la ferme familiale vendue en 1999 à l'exception d'un hectare travaillé en maraîchage. Et en a profité pour parler de son métier, de ses problématiques et des solutions.

« Avec Johanna Ribier, ma compagne, nous sommes partis dans le monde agricole avec ce que mes parents m'avaient laissé (un tracteur des années 70 et un autre des années 80 que j'ai toujours et qui fonctionne), un portefeuille pas épais. Pour les terres, on prend un peu ce qu'on trouve et les parcelles sont éparpillées sur les communes de Visan et Tulette. »

Les questions de salaires et d'importations avaient aussi été abordées. Le thème choisi pour cette visite préfectorale était : déconfinement et locavorisme ou circuit court : quelles suites ?

Qu'évoque pour vous le terme locavorisme ?

« Le terme de locavorisme ou circuit court évoque ce que les gens devraient faire mais certains sont bloqués sur des labels, dont bio, pas toujours garant de qualités s'ils viennent de pays aux normes différentes. La distance augmente aussi l'impact carbone. Ceux qui veulent des pro-



Lors de la visite du préfet Grégory Rinaldi et Johanna Ribier racontaient l'historique de l'exploitation, leur culture en lutte intégrée avec lâchers d'insectes.

duits naturels peuvent trouver mieux et plus près. »

Comment avez-vous commercialisé vos produits pendant le confinement ?

« Nous avons été contactés par une connaissance pour vendre nos produits dans une exploitation viticole de Tulette qui souhaitait élargir la gamme des produits proposés sur un marché en drive ouvert en soirée un vendredi sur deux. À la ferme nous proposons vente sur place, paniers confectionnés. Le nombre de paniers distribués les mercredis, est monté jusqu'à une soixantaine. Depuis le dé-

confinement nous en faisons moitié moins mais c'est quand même plus qu'avant. Nous avons aussi livré sur Visan et Valréas. Nous tenons toujours un stand sur le marché de Tulette et, en saison, au camping de Violes. Nous publions les lundis la liste des produits sur notre page Facebook et les clients passent commande. Ils sont accueillis à la ferme (du mardi au vendredi de 11 à 12 heures et de 16 à 19 heures et samedi de 10 à 12 heures) toute l'année ainsi qu'à la cabane installée en période estivale à droite sur la route entre Valréas et Visan (du mardi au samedi de 10 à 12 heures et

de 16 à 19 heures). Nous livrons également deux magasins de producteurs à Tulette et Vaison, fournissons le restaurant scolaire de Visan, des restaurateurs vauclusiens et drômois. »

Avez-vous des employés ?

« À l'année je travaille avec mon compagnon et un salarié agricole. En saison nous faisons appel depuis quatre ans à la même équipe de deux vendeurs et d'un saisonnier agricole. La problématique est le salaire en compensation de ce que nous gagnons. »

Propos recueillis par  
Françoise DANIEL

## REPÈRES

■ Que produisez-vous et comment ?

« Nous avons aujourd'hui environ 12ha dont un de serre et un pour les volailles avec un agrément de 250 têtes. Nous produisons une gamme la plus complète possible de fruits et légumes de différentes variétés et volailles de chair et œufs. Les cultures en plein champ sont plus compliquées et plus régulières sous serre. Nous ne travaillons pas en bio mais avec les moyens les plus naturels. Nous pratiquons la lutte intégrée avec lâchers réguliers d'insectes en suivant un programme mis en place par des techniciens. Nous utilisons aussi des filets de protection des plantes sauf lorsque le ravageur très petit imposerait un maillage serré qui étoufferait la plante. Ce que nous redoutons sont les événements indépendants de notre action et l'arrivée régulière de nouveaux ravageurs dont la mouche asiatique suzuki qui attaque et fait pourrir les fruits. »

Vaucluse matin du 4 juillet 2020

## Un projet de station de lavage pour les pulvérisateurs agricoles

La dernière séance du conseil municipal s'est déroulée à huis clos à la salle Sautel contre l'avis de l'opposition qui souhaiterait permettre l'accès au public. "Il est prudent de prendre ses précautions, le virus est toujours en circulation" a rappelé le maire Corinne Testud-Robert. Concernant la lutte contre l'épidémie de Covid-19, l'équipe actuelle poursuit le travail de ses prédécesseurs : un stock de masques a été constitué pour une éventuelle seconde vague, un emploi non permanent a été créé pour le nettoyage des locaux.

Compte tenu de la situation difficile pour les commerces, le conseil s'est prononcé sur l'exonération des loyers concernant les deux baux commerciaux de la commune. "Que fait-on pour les autres commerçants ?" interroge l'opposition. "Beaucoup de professions sont touchées, on risque

d'en oublier" répond le maire. Pour la majorité municipale, l'idée est d'apporter des aides à des actions qui permettraient de "rebooster" le centre du village. A noter que la crise sanitaire a coûté 15 908 € à la commune.

Les propositions du nouveau conseil municipal ont été approuvées à une très grande majorité, voire à l'unanimité. C'est le cas du projet de station de lavage des pulvérisateurs agricoles calibrée pour 46 exploitations présenté par Pascal Tourmiayre, évalué à 277 000 €. L'aide sollicitée auprès de la Région au titre du FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) devrait permettre de financer 80% du projet, le reste (55 000 €) étant pris en charge par la commune et les exploitations. "Le projet sera porté par la mairie dans un premier temps, par le syndicat des visions pour la gestion dans

un deuxième temps".

Mise en place des commissions

Trois membres titulaires (Maurice Prost, Vincent Boyer, Jean Prévost) et leurs suppléants ont été désignés à la Commission d'appel d'offres. Les membres des commissions ont également été désignés.

Corinne Testud-Robert représentera la commune au conseil d'administration de l'association Coup de pouce et au conseil d'administration de la MARPA (maison d'accueil rural pour les personnes âgées) - projet structurant porté par la commune de Taulignan. Six membres titulaires et leurs suppléants seront proposés à la CIDD (commission communale des impôts directs).

Au fil des dossiers

Le taux des taxes relatives à la fiscalité directe locale res-

tent inchangés : 18,66% pour le Foncier bâti, 39,95% pour le Foncier non bâti. Les subventions aux associations ont été reportées sauf celle du FREP (90546 €) pour payer les salaires. L'aide au permis de conduire (400 € par demande) apportée aux jeunes de 16 à 25 ans et aux demandeurs d'emploi a été reconduite, en échange d'heures de citoyenneté. L'aide au transport scolaire a été elle-aussi reconduite pour l'année 2020/2021 (déposer les dossiers en mairie avant le 31 décembre).

L'enveloppe mensuelle d'indemnités des élus a été fixée à 3889 € répartis comme suit : 39,50% pour le maire, 17% pour le 1<sup>er</sup> adjoint, 8% du 3<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> adjoint, 5,5% pour les deux conseillers délégués. Une créance de 117,49 € n'ayant pu être recouvrée a été annulée. Deux emplois jeunes à temps complet ont été créés pour la période estivale.

La Provence du 7 juillet 2020

# Le vote des subventions aux associations reporté

Jeudi 2 dans la petite salle de l'espace Sautel, c'est dans le respect des consignes préfectorales de maintien des gestes, distanciation et sans public que s'est tenu le premier conseil municipal sous la présidence de Corinne Testud-Robert installée dans le fauteuil de maire le 28 mai. Sans être franchement courtoise la séance n'a pas été particulièrement tendue si ce n'est quelques moments d'agacement, les élus de la précédente mandature passés dans l'opposition ayant bien l'intention de manifester une opposition active.

Les mesures mises en place durant la crise ont eu un coût de près de 16 000 € en matériel de protection et salaire d'un agent d'entretien supplémentaire (20 h



Parfois agacés, les élus sont restés courtois.

par semaine). Nathalie Michel, adjointe compétente, demandait le report du vote des subventions aux associations à l'exception du Foyer rural d'éducation populaire gestionnaire du restaurant scolaire et du centre de loisir. Sur les

90 546 € un versement de 15 000 € avait déjà été voté. Les taxes relatives à la fiscalité locale restent à 18,66 % pour le foncier bâti et 39,95 % pour le non bâti. L'aide de 400 € accordée aux 16/21 ans et demandeurs d'emploi sans li-

mite d'âge pour financer le permis de conduire est renouvelée dans les mêmes conditions. Cette mesure qui fait l'unanimité depuis plusieurs années devrait voir le montant réévalué suggérait Jean Prévost. L'aide aux transports scolaire est reconduite. Les dossiers doivent être déposés en mairie avant le 31 décembre. Les indemnités des élus, pour une commune de 1001 à 3500 habitants s'élèvent à 3 889 € mensuels calculés sur la base de 830 points de 4,686€ sont répartis comme suit 39,5 % pour le maire, 17 % pour le premier adjoints, 8 % pour les autres adjoints et 5,5 % pour les conseillers délégués.

Avec un vote à main levée la commission d'appels d'offres est composée de

Maurice Prost, Vincent Boyer et Jean Prévost pour les titulaires et pour les suppléants Marie Isabelle Manthey-Graf, Sylvie Loëgel et Bernard Racanière. Celle du Centre communal d'action sociale est composée de Marie Françoise Monier, Romain Laget, Marie Isabelle Manthey Graf, Sylvie Loëgel et Jo-sette Saboly. Ils représenteront la commune au Syndicat d'Energie Vauclusien (Romain Laget titulaire et Jean François Arroyo suppléant), RIVAVI (Romain Laget et Jean François Arroyo titulaires, Sylvie Loëgel et Lina Dauphin suppléants), à Coup de Pouce et Maison d'Accueil Rural pour Personnes âgées à Taulignan (Corinne Testud Robert)

Françoise DANIEL

## Station de lavage : mise en conformité

Inscrit dans les priorités du programme électoral, Pascal Tourniayre en charge de l'environnement a présenté le projet de création d'une station de lavage de pulvérisateurs avec collecte et traitement des effluents phytosanitaires, une attente forte du monde agricole avec un fort pourcentage d'exploitations en bio ou culture raisonnée et une mise en conformité par rapport à la législation et normes environnementales. Aujourd'hui ces eaux de lavage sur les terrains s'infiltrent dans les terres. La taille de la station fonctionnant avec un système de filtre fait de boue et de paillage pourra traiter jusqu'à 60



Pascal Tourniayre, adjoint à l'environnement et agriculture, présentait le projet de création d'une station de lavage.

exploitations. Déjà plus de 30 exploitants avec une quarantaine de pulvérisateurs se sont engagés. Un badge nominatif permettra de savoir qui a fait quoi et quelle quantité d'eau a été

utilisée. Sur un terrain devant obligatoirement appartenir à la commune, le choix du site préconisé par l'ancienne équipe en raison de la présence de borne incendie et de puissance en eau semble validé. Des adaptations prenant en compte le voisinage de la crèche et d'un lotissement seront envisagées. Le coût d'environ 277 780 € peut être subventionné à hauteur de 80 % par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, dossier porté par la région. Le financement des 55 574 € sera financable en partie par les exploitants, le syndicat des vignerons prenant le relais pour sa gestion.

## Un accompagnement plutôt qu'un chèque



Les élus d'opposition auraient souhaité un geste rapide en faveur des commerçants.

Le dernier point relatif aux baux commerciaux, comme le choix de la petite salle de l'espace et un conseil sans public, a donné lieu à quelques réparties toujours polies mais

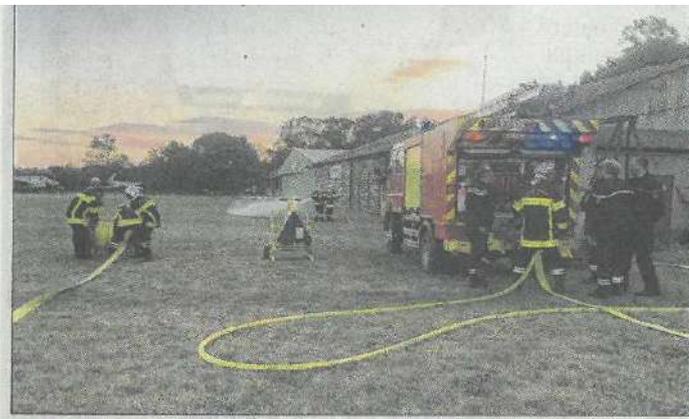
un peu agacées entre majorité et opposition. Les locataires des deux locaux municipaux seront exonérés de loyer pendant trois mois. En réponse à la question de Bernard Racanière relatif à un geste en faveur des autres commerçants le mot de la fin est revenu à Jean-Noël Arrigoni, premier adjoint : « Le souci est de n'oublier personne alors plutôt que des aides financières la municipalité préfère accompagner des actions ou manifestations qui reboostent la vie au centre du village » en reconnaissant que « c'est une action à plus long terme que signer un chèque ».

Vaucluse matin du 5 juillet 2020

## Toutes les animations et informations de la commune par mail ou SMS

Les personnes désireuses de recevoir régulièrement, par courriel ou SMS, les annonces de manifestations et animations diverses ou informations relatives à la vie de la commune sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie à [contact@visan-mairie.com](mailto:contact@visan-mairie.com) ou par voie postale au service communication de la mairie. Elles devront préciser nom et prénom, numéro de portable et adresse. Ces informations à caractère personnel resteront confidentielles et ne seront transmises à aucun tiers ni à titre onéreux ni à titre gratuit. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement général sur la protection des données (RGPD) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, un droit d'accès, de rectification ou de suppression pourra être exercé par demande écrite à mairie de Visan, RGPD, place du Jeu-de-Paume.

Vaucluse matin du 6 juillet 2020



**Les pompiers en manœuvre de nuit.** Les sapeurs-pompiers du village ont effectué une manœuvre en soirée sur le terrain de l'aéro-club où ils ont été accueillis par le président Jean-Luc Mathieux et son équipe. Ces derniers ont également participé au scénario de l'exercice. Au-delà de l'entraînement et du perfectionnement dans l'utilisation des engins et du matériel, les pompiers ont pu se familiariser avec le site de l'aéro-club. La nuit constituant un critère handicapant pour la réalisation de leurs actions, l'exercice leur a permis d'être confronté à ce genre de situation qui correspond à la réalité des interventions rencontrées quelques fois en cours de l'année. /PHOTO B.F.

*La Provence du 9 juillet 2020*

### Le renouvellement du conseil communautaire



Les nouveaux élus communautaires, comme lors du précédent conseil, devront élire un nouveau président et les vice-présidents.

La prochaine séance du conseil communautaire est programmée, ce jeudi 16 juillet à 18 h, encore une fois au complexe du Vignarès, en raison des mesures sanitaires en vigueur. Ce conseil se déroulera en deux étapes avec le renouvellement de l'instance intercommunale, suivie de son installation. Puis, la première séance ordinaire de cette nouvelle mandature. Ce renouvellement tardif est consécutif au deuxième tour des élections municipales des communes de Colonzelle et Chantemerle-lès-Grignan. Ces dernières n'ayant pas eu la totalité de leurs élus désignés lors du tour de scrutin du mois de mars. La première opération de cette séance de jeudi sera donc l'élection du nouveau président. Patrick Adrien est le président sortant. Il remet son fauteuil en jeu et a annoncé qu'il était candidat à sa propre succession. Puis, selon la règle, suivra la détermination du nombre de vice-présidents et leur élection dans la foulée, la lecture de la charte de l'élu local bouclera cette première phase. La première séance plénière de ce nouveau bureau interviendra ensuite, principalement pour désigner les nouveaux représentants intercommunaux dans les syndicats et autres commissions périphériques (syndicat mixte du Scot, syndicat mixte du bassin-versant du Lez, commission de l'eau, PNR des baronnies provençales...). Selon la règle aussi dans le cas d'un renouvellement de bureau, les délégations de pouvoir du conseil communautaire pour le président feront l'objet d'une délibération.

*Vaucluse matin du 11 juillet 2020*

### Le regard des artistes pour exprimer la beauté du village



**Vue d'ensemble d'un village aux beautés, parfois cachées, à découvrir** Photo Le DL/Françoise DANIEL

Pour sa première manifestation, l'association Expressions visanaïses organise un rendez-vous hebdomadaire, "Les Artistes dans la rue". Tous les dimanches, du 12 juillet au 26 août, peintres, sculpteurs, photographes, artisans d'art et créateurs sont invités à installer dans les rues, ruelles et sur les places leur chevalet et autres outils de travail pour mettre en valeur ou s'inspirer de la beauté du village et de son patrimoine architectural. Pendant ce temps, le public pourra découvrir le vieux Visan dans une flânerie, ponctuée par les artistes dans l'exercice de leurs talents. Les candidats, y compris amateurs, seront accueillis avec un café à partir de 8 heures, à la maison du tourisme, et seront guidés par un membre de l'association vers les lieux caractéristiques pour ceux qui ne connaissent pas. Ils pourront repartir à leur guise à partir de 13 heures. Chacun pourra participer à cette animation autant de dimanches qu'il le souhaite, mais devra pour chaque date s'inscrire au préalable par courriel à [point-tourisme-visan@wanadoo.fr](mailto:point-tourisme-visan@wanadoo.fr) en précisant nom et prénom, adresse postale, numéro de portable (pour être averti des annulations en cas de pluie) et joindre une copie de l'assurance responsabilité civile et carte pour les professionnels. Une exposition des œuvres achevées à l'hôtel Pellissier sera proposée. Avec déjà plus de dix inscrits une semaine avant la première, la manifestation semble s'annoncer comme une belle réussite.

Pas de frais d'inscription. Plus de renseignements au 04 90 41 97 25 ou à [expressions.visanaïses@gmail.com](mailto:expressions.visanaïses@gmail.com).

*Vaucluse matin du 6 juillet 2020*

### VISAN Médiathèque

#### Le défibrillateur a disparu

Un défibrillateur est habituellement à la disposition du public en façade de la médiathèque. Il a été emprunté pendant le week-end dernier, et la mairie espère que la personne qui en a eu besoin est rétablie. Cependant il est essentiel, pour le bien et la

sécurité de tous, que cet appareil soit remis en place immédiatement après usage. La commune demande donc instamment à la personne qui l'a emprunté « de le remettre en place sans délai, des vies en dépendent peut-être ».

LTRC28SU1014

*La Tribune du 9 juillet 2020*

# Report des subventions aux associations

La tenue du conseil à huis clos ne satisfait pas l'opposition qui demande par la voix de M. Prévost qu'il se tienne dans la grande salle de l'espace Sautel afin de permettre au public d'être présent. Pour Corinne Testud-Robert, le maire : « il faut être prudent, nous avons choisi à huis clos ». Un vote est néanmoins organisé qui donne 15 voix pour le huis clos et 4 contre.

À Bernard Racanière qui s'enquiert de la commande de masques, Corinne Testud-Robert répond qu'ils sont stockés dans l'éventualité d'une deuxième vague de Covid-19. Bernard Racanière souhaite que la population soit avisée car il était prévu de les distribuer gratuitement dès leur réception.

S'agissant de l'attribution de subventions aux associations : elles sont reportées pour manque de lisibilité sur le détail des besoins financiers et pour s'assurer de ne pas oublier de retardataire excepté celle du FREP qui relève du service public afin de lui permettre de payer les salaires. Une subvention de 90 546 € est votée (un

acompte de 15 000 € a été versé en début d'année).

Les taxes foncières ne sont pas augmentées. La taxe d'habitation est supprimée dans les textes. 20 % des foyers fiscaux qui continueront à payer une taxe en 2020 seront progressivement exonérés à hauteur de 30 % en 2021, de 65 % en 2022 et 100 % en 2023.

La commune conservera le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le conseil vote pour le maintien des taux de 18.66 % pour la taxe foncière bâti et 39.95 % pour la taxe foncière non bâti.

S'agissant du permis de conduire, le conseil vote ensuite le renouvellement de la bourse aux jeunes de moins de 25 ans ainsi qu'aux demandeurs d'emploi sans limite d'âge, après avis du CCAS. Sous réserve d'être domiciliés à Visan depuis au moins une année. Le montant de la bourse de 400 € par personne est versé en échange de quelques heures de travaux citoyens en période estivale.

Aide au transport scolaire : Le conseil reconduit le montant de la participation de



Mme le maire entourée de ses adjoints, Mme Michel et M. Arrigoni.

110 € pour les familles avec un quotient supérieur à 700 € et 55 € pour les autres.

Les loyers des baux commerciaux sont annulés pour 3

mois du fait que les commerces ont été fermés.

La commune a embauché un adjoint technique contractuel depuis le 18 mai pour assurer

le nettoyage des locaux scolaires et autres locaux communaux et un agent contractuel à temps complet est embauché cet été.

## ➔ Station de lavage collective de pulvérisateur

Ce projet était en cours avec l'ancienne municipalité pour se mettre en conformité avec la législation. Le coût de l'opération de 277 870 € HT est finançable par le FEDER et porté par la région. Il resterait à charge de la commune 55 574 €. Le lieu retenu (près de l'espace Gérard Sautel) peut être changé sachant qu'il faut une par-

celle communale avec suffisamment de puissance en eau. 31 exploitations sont engagées à ce jour.

Actuellement les produits de traitement sont nettoyés sur le terrain, d'où les problèmes d'infiltration. Avec la station de lavage et son système de filtration boue et paille,

le substrat récolté au bout de 8 ans pourra être étendu sur les terrains. L'information est communiquée aux communes voisines ; les exploitants propriétaires de terrains sur Visan pourront être autorisés à utiliser la station en fonction des places disponibles.

Le syndicat des vignerons devrait gérer la station.

Du 12 juillet au 26 août

## L'art s'installe dans les rues emblématiques

À partir du dimanche 12 juillet et jusqu'au 26 août, les artistes vont prendre possession des rues de Visan, peintres, sculpteurs, photographes, artisans d'art...

Tout artiste désireux de « rendre compte » par le biais de son art de la beauté du village est invité à s'inscrire sans plus tarder.

Une dizaine d'entre eux s'est déjà enregistrée dès la communication de cette nouvelle manifestation.

Les artistes, qu'ils soient amateurs ou professionnels, seront répartis dans tous les lieux emblématiques du village, selon leur envie. Le public aussi est invité à découvrir ou redécouvrir le vieux Visan et à profiter de ces matinées pour se promener dans les rues et admirer les œuvres en création.

Pour participer à ces journées, il est obligatoire de s'inscrire à l'avance. C'est ouvert à tous, gratuit et non limitatif pour ceux qui sou-



L'occasion de découvrir des lieux symboliques du village telle cette fontaine.

haitent venir tous les dimanches.

Le dimanche, le rendez-vous est fixé à 8 h pour un café offert à la maison du tourisme, place de la Coconnière. Pour ceux qui ne connaissent pas Visan, ils seront guidés par un membre de l'association « Expressions visanaises » vers les lieux symboliques du village.

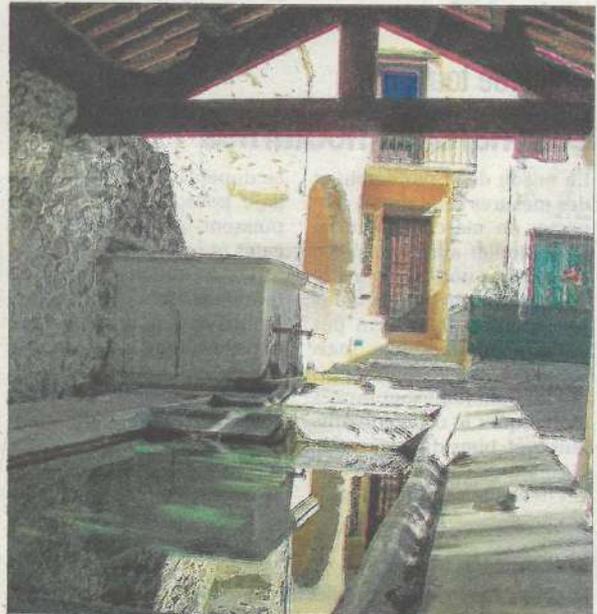
Il sera proposé d'exposer les œuvres à l'hôtel Pellissier à la fin de la manifestation.

Les inscriptions sont à déposer ou à envoyer à la maison du tourisme. Elles peuvent se faire par mail à l'adresse

point-tourisme-visan@wanadoo.fr en précisant son nom, prénom, adresse postale, mail, téléphone portable et l'activité choisie. Elles seront accompagnées de la copie d'une attestation d'assurance responsabilité civile. Pour les professionnels, une copie de la carte professionnelle est demandée.

Maison du tourisme et des produits du terroir : point-tourisme-visan@wanadoo.fr ; Tel 04 90 41 97 25. Expressions visanaises : expressions.visanaises@gmail.com

## Des fontaines à sec



Certaines fontaines ne coulent plus : rue du Portail-Neuf (en face de la pharmacie) et le lavoir Place de la Libération. L'eau qui alimente ces deux fontaines provient de sources qui se situent vers la chapelle Saint-Vincent via un long tunnel sous-terrain jusqu'au repos d'eau situé au croisement de la

rue du Portail-Neuf et du chemin du Collet. Une partie du plafond de ce tunnel s'est effondrée, obstruant le passage de l'eau. Les services techniques de la Mairie recherchent le moyen de remédier à ce problème. Il est rappelé que la potabilité de l'eau des fontaines n'est pas vérifiée.